

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2016**

L'an DEUX MILLE SEIZE, le douze avril à 19 heures trente, le conseil municipal de la commune de PLANAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul RATEL, maire.

**Présents** : Jean-Paul RATEL, Jean RAFFIN, Marie-Claude VEYRET, Pierre GLARMET, Marie-Josèphe SALOMON, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Rosario RAFFELE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Delphine RICHARD.

**Absents excusés et représentés** : Sylvaine CHRISTIN (ayant donné pouvoir à Jean-Paul RATEL), Michel VEILLET (ayant donné pouvoir à Jean RAFFIN), Monsieur Hubert RAFFOUX (ayant donné pouvoir à Madame Marie-Claude VEYRET), Corine NERI (ayant donné pouvoir à Gilles COGNET)

**Absent excusé et non représenté** : Ondine BONNET-REBIERE

Madame Delphine RICHARD a été nommée secrétaire.

Pour commencer, le conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 17 mars 2016

Le Maire propose de débattre des deux points inscrits à l'ordre du jour :

### **1. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE DE PRECISION DES OBJECTIFS D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION**

Le Maire rappelle la délibération en date du 12 septembre 2014, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de prescrire la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, avec l'assistance de Métropole Savoie.

Après relecture de cette délibération, notre avocat nous a conseillé de préciser nos objectifs en délibérant à nouveau.

Le travail déjà réalisé par notre Bureau d'études a permis de préciser les principaux objectifs du PLU, qui sont les suivants :

#### **Objectifs en matière d'évolution de la population :**

- Définir les perspectives de croissance démographique et de développement de l'urbanisation cohérentes et adaptées à l'échelle de la commune, de ses secteurs urbanisés, et en cohérence avec la capacité des équipements communaux (notamment de la station d'épuration des eaux usées, et l'école)

#### **Objectifs en matière d'habitat :**

- Utiliser les possibilités de création de logements dans le bâti existant, avec notamment pour Planaise, du potentiel en changements de destination d'anciennes granges
- Poursuivre les efforts engagés ces dernières années sur la diversification du parc de logements, en continuant à proposer des formes d'habitat alternatives au logement individuel pur, répondant aux attentes des ménages, tout en s'intégrant à l'identité rurale de Planaise
- Proposer une offre sociale en logements, accessible à des ménages plus modestes, et inexistante aujourd'hui sur le territoire

#### **Objectifs en termes de préservation du foncier :**

- Prioriser le développement au sein du tissu urbain existant, en prenant en compte ses caractéristiques urbaines, architecturale et paysagères

- Densifier l'emprise de l'urbanisation afin de modérer la consommation d'espaces sur le territoire, et, notamment, sur Planaise, celle des terres agricoles
- Permettre un développement modéré en extension, en donnant priorité au chef-lieu qui regroupe les principaux équipements publics.

#### **Objectifs en matière d'environnement, paysage et cadre de vie :**

- Mener une réflexion sur l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage de Planaise
- Prendre en compte les préoccupations environnementales dans la définition du projet de PLU que ce soit en termes de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles, notamment dans un objectif de préserver la biodiversité, mais également de contribuer à la qualité du cadre de vie.
- Prendre en compte la prévention des risques naturels prévisibles et/ou technologiques éventuels (notamment les risques liés aux débordements de l'Isère) ainsi que des pollutions et nuisances de toutes natures (notamment les nuisances sonores liées à la proximité d'axes de transports fréquentés)
- Prendre en compte les préoccupations énergétiques en favorisant l'émergence de logements plus économes en énergie, avec la promotion des ressources renouvelables d'énergie

#### **Objectifs en matière de développement économique :**

- Permettre l'accompagnement de la mixité fonctionnelle,
- Se questionner sur une évolution potentielle et modérée de la micro-zone artisanale du chef-lieu de Planaise

#### **Objectifs en matière de déplacements :**

- Réfléchir à l'échelle communale aux déplacements et à la mobilité
- Favoriser les déplacements doux, pour la desserte des équipements publics (scolaires notamment), et au sein et/ou entre les secteurs urbanisés.
- Poursuivre les réflexions sur la régulation de la circulation dans les traversées de villages, notamment en lien avec l'urbanisation future.

Concernant les modalités de la concertation, le Maire rappelle qu'elles doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de PLU et de formuler des observations et propositions pendant toute la durée de l'élaboration du PLU.

La délibération du 12 septembre 2014 avait précisé les modalités de la concertation suivantes :

- Affichage de la délibération prescrivant la révision générale du POS en PLU pendant toute la durée de la procédure ;
- Informations sur les étapes d'avancement de la procédure et du projet sur le site internet de la Commune ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation, en mairie, pour consigner les observations ou remarques éventuelles des particuliers ;
- Organisation de trois réunions publiques à l'initiative de la Commune tout au long de la procédure d'élaboration du PLU.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les objectifs de la mise en révision du POS et de l'élaboration du PLU, tels que déclinés et visés ci-dessus, et d'approuver les modalités de la concertation publique telles que proposées ci-dessus

**3. MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE.**

Le Conseil Municipal décide de mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

A propos des travaux de réhabilitation de la mairie, mardi 5 avril, M. Rubel n'est pas venu à la réunion de chantier comme prévu, et les entreprises nous ont fait part de leur mécontentement concernant la gestion et le suivi du chantier par le maître d'œuvre.

Après avoir tenté de le joindre à plusieurs reprises, M. Rubel s'est présenté en mairie Jeudi 7 avril, et nous a annoncé la liquidation judiciaire de son bureau d'études.

Un rdv est programmé jeudi 17 avril en mairie avec la société JML pour envisager la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre.